

FICHE 12 - PROCÉDURE D'AFFECTATION HORS ACADÉMIE DE GUADELOUPE (AFFELMAP)

PUBLIC	Tous les élèves scolarisés dans l'académie de Guadeloupe qui souhaitent une Affectation hors de l'académie pour les paliers d'orientation 3 ^{ème} / 2 nd GT
PRINCIPES	<p>1) AFFELMAP permet de connaître les calendriers et modalités de saisies des vœux retenus par chaque académie de France et de DOM.</p> <p>Pour toute demande d'élève scolarisé en Guadeloupe, sollicitant une affectation dans une autre académie, l'établissement d'origine (public et privé sous contrat) devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le calendrier de saisie des vœux de l'académie d'accueil, - Saisir les vœux de l'élève sur AFFELMAP : affelmap.orion.education.fr - Inscrire en vœu de recensement sur AFFELNET Lycée de GUADELOUPE la demande d'affectation en métropole. <p>2) Le Service en ligne affectation (SLA) post 3^{ème} permet aux familles de saisir leurs vœux de formation et d'établissement et de consulter les réponses à leurs demandes, dans et hors de l'académie</p> <p>L'établissement peut visualiser les saisies effectuées par les familles (descente toutes les nuits vers l'AFFELNET Lycée d'origine)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La gestion des vœux multi académies est semi automatisée ✓ A la fermeture de la saisie des vœux via le SLA, les vœux par les familles sont « transformés » en candidatures ✓ Pour les élèves ayant fait des vœux hors de leur académie d'origine : <ul style="list-style-type: none"> - Un compte pour la saisie simplifiée est automatiquement créé, - Un « vœu de recensement hors aca » est créé au niveau de l'académie d'origine, - Le dossier complet de l'élève est transféré à l'AFFELNET « Hors aca » (scolarité d'origine, LSU).
MODALITES	<p>2 possibilités de connexion : affelmap.orion.education.fr ou via arena : http://www.in.ac-guadeloupe.fr/arena/pages/accueil.jsf</p> <p>Cliquez sur « calendrier des académies », sélectionner l'académie d'accueil : vous accédez au service indiquant les dates spécifiques d'Affectation pour l'académie.</p> <p>A la 1^{ère} connexion, L'établissement d'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande à utiliser le service en cliquant sur le lien « s'inscrire » - Indique son RNE - Indique l'adresse électronique. Elle doit être saisie 2 fois, sans copier/coller. - Indique le numéro de téléphone où joindre l'établissement. <p>En retour, l'établissement recevra par courrier électronique le mot de passe : Une fois accordée l'autorisation d'accès au service, la saisie peut s'effectuer.</p> <p>SAISIE : Se conformer aux modalités et calendrier définis par l'académie d'accueil</p> <p>Identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'INE de l'élève (saisie obligatoire) : s'il est inconnu, un INE provisoire sera généré automatiquement par l'application après avoir sélectionné l'origine de l'élève. - Les nom et prénom, date de naissance, coordonnées des responsables légaux (nom, prénom, profession) - Adresse : dans la zone dédiée à l'adresse, saisir également le code postal et le nom de la commune, (le nom de la commune sera à saisir également dans la partie droite à partir du menu déroulant : code postal/commune) - La LV1, la LV2 et la classe, - Mentionner si l'élève est doublant, - La zone géographique : mettre le code correspondant, - La Décision d'orientation (Obligatoire pour les élèves de 3ème). <p>Vœux de l'élève : Les codes correspondants aux vœux de l'élève (aide contextuelle proposée)</p> <p>Note : Les moyennes annuelles de la classe de 3ème : vous pouvez saisir 2 décimales (la marque de la décimale est le point et non la virgule).</p>
RÉSULTATS	<p>Voir calendrier de l'académie d'accueil.</p> <p>Prendre contact directement avec les services de l'académie d'accueil pour les procédures de transmission de dossiers.</p> <p>Consultez le site ou contactez le SAIO de l'académie souhaitée</p>
INSCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans l'établissement d'accueil en fonction du calendrier académique d'accueil muni de : la notification d'affectation et de l'exeat fourni par l'établissement où était scolarisé l'élève en 2023-2024. - Le téléservice inscription permet aux familles (ou représentants légaux) d'accepter l'affectation et de compléter le dossier d'inscription en téléchargeant certains documents jusqu'au Lundi 15 Juillet 2024. - En cas de non inscription, l'élève perd sa place qui sera attribuée à une autre élève
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	<p>En cas de non affectation : l'interlocuteur contacte l'établissement d'origine et/ou le CIO de secteur.</p>